



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2024-03-03

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Construction d'un restaurant scolaire école Edouard De Laplane –
Lot 11 – Cuisine – Cloisons Isothermes - Mobilier**

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **les travaux de construction d'un restaurant scolaire école Edouard De Laplane – Lot 11 – Cuisine – Cloisons Isothermes - Mobilier** avec l'entreprise **PROVENCE FROID** dont le siège se situe – Z.A La Tranche – 04180 VILLENEUVE, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

MOINS-VALUE

- Caillebotis cranté 19² - Siphon inox 300x300 : - 606,00 € HT
- Cloisonnement isotherme panneaux industriel 80 mm : - 2 727.00 € HT
- Doublage isothermique panneaux industriel 40 mm : - 7 657.73 € HT
- Plus-value doublage façade : - 2 484.00 € HT
- Porte de service semi isotherme – 1 vantail : - 1 507.00 € HT

PLUS-VALUE

- Cloisonnement isotherme M0 : 13 490.23 € HT
- Mise en œuvre panneau âme laine de roche A2S1d0 : 3 800.00 € HT

Montant HT moins-value : - 14 981,73 €

Montant HT plus-value : 17 290,23 €

Montant du marché initial :

- 49 998,00 € HT

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 308,50 €
- Montant TTC : 2 770,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 4.6 %**

Mis en ligne le 21/03/2024 à 14h49

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240321-2024_03_03D

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 52 306,50 €
- Montant TTC : 62 767,80 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **PROVENCE FROID**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **PROVENCE FROID**

Fait à Sisteron, le 21 mars 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**